

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Arrondissement d'AUXERRE

**MAIRIE**

17 Place du Château

**89560 COURSON-LES-CARRIERES**

Tél. : 03 86 41 51 69 Fax : 03 86 41 94 29  
Mail : mairie.coursonlescarrieres@wanadoo.fr

**ARRETE PORTANT ABROGATION DE  
L'INTERDICTION DE CIRCULER EN RAISON  
D'UNE LIMITE DE TONNAGE**

**- Rue du Faubourg -**

Le Maire de la Commune de Courson-les-Carières,

VU la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
Vu la Loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;  
VU le Code de la Route, notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 à R 411-28 et R 422.4 ;  
Vu l'arrêté du 20 mars 2018 interdisant la circulation des véhicules dont le PTR autorisé est supérieur à 3,5 t. des 2 côtés de la partie basse de la rue du Faubourg pour la section comprise entre le Bd Dussautoy et la rue de la Lichotte ;

Considérant que l'arrêté du 20 mars 2018, visé ci-dessus, nuit à l'activité des exploitations agricoles du secteur.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté du 20/03/18 instaurant une interdiction de circuler pour les véhicules d'un poids roulant supérieur à 3,5 tonnes dans la rue du Faubourg pour sa section comprise entre le Bd Dussautoy et la rue de la Lichotte est abrogé.

**Article 2 :** Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon – 22 rue d'Assas – 21000 DIJON dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**Article 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le panneau central et sera déposé sur le site internet de la commune de COURSON LES CARRIERES ; copie sera transmise à : Gendarmerie de Courson, ATR de Toucy ([atr-toucy@yonne.fr](mailto:atr-toucy@yonne.fr)) ainsi qu'à la CCPF Service « Déchets » ([jecycle@smpuisaye.fr](mailto:jecycle@smpuisaye.fr)).

A Courson, le 30/03/2018

Le Maire : J-C DENOS

